

FRATEL 2017



QUELLES QUESTIONS CONCURRENTIELLES POSENT LES NOUVEAUX ACTEURS DE L'INTERNET

M. BILE Diéméléou,
Directeur Général – ARTCI Côte d'Ivoire

Table ronde 3
24 Novembre 2017

SOMMAIRE



Rappel des caractéristiques et enjeux des services OTT



Etat des lieux en Côte d'Ivoire



Problèmes de concurrence que posent les services OTT



Quelques recommandations issues de la réflexion nationale



Conclusion



Les services OTT : services que l'utilisateur reçoit d'Internet et qui n'est pas directement fourni par son opérateur ou son FAI. (Facebook, Whatsapp, Skype, Youtube, Viber, ...)

L'absence de frontière

Le multi-device : ordinateur, smartphone et tablette

Des fonctionnalités plus riches

Les services OTT sont souvent « gratuits » et toujours « illimités »

Des enjeux multiples et variés: Un bouleversement des habitudes socio-économiques

**Des
problèmes
concurrentiels**



MARCHE 2017 semestre 1 :

- 3 opérateurs mobiles et 2 FAI
- 31 millions d'abonnés mobiles (130% de taux de pénétration)
- 8 millions d'abonnés mobile money (35% de pénétration)
- CA : 241 milliards FCFA
- Investissement : 27 milliards FCFA
- Emplois : 2 400 directs et plus de 20 000 indirects

STATISTIQUES 2017 :

- Whatsapp: plus 2,8 Millions d'utilisateurs
- 3,5 Millions d'utilisateurs Facebook dont 69% d'hommes vs 31% de femmes.
- Tranche d'âge des utilisateurs : 18-34 ans, 56,79% .
- 58% des utilisateurs se connectent via le téléphone mobile
- 84% des utilisateurs proviennent d'Abidjan

RÈGLEMENTATION NATIONALE

- Neutralité technologique
- Neutralité du réseau vis-à-vis du contenu => réglementation nationale limitée pour la régulation des OTT

RÉFLEXIONS NATIONALES SUR OTT

- Forum national en 2016 avec toutes les parties (Ministère, ARTCI, opérateurs, FAI, Consommateurs, etc..) => Recommandations
- Début de mise en œuvre des recommandations



APPROCHES DES DES OPÉRATEURS NATIONAUX

Compétition

- Offres voix et SMS à des tarifs compétitifs
- VoLTE (voix sur LTE)

Partenariat

- Caches et infrastructures des OTT (Google, FB, etc.) pour optimiser les charges de bande passante

Facilitation

- Packages particuliers (gratuité sur les services textes)

Protection

- Monétisation de la data (facturation adéquate en fonction du type de service)

Problèmes de concurrence que posent les services OTT



Exploitation des infrastructures de télécommunications des opérateurs locaux, sans contribution financière des fournisseurs de services OTT.

Réduction des revenus voix (représentant plus de 80% du CA) et SMS par les services OTT et la diminution de la profitabilité et de la rentabilité des opérateurs locaux.

Les services OTT constituent l'un des vecteurs les plus importants pour le développement des usages data



- Proposer des offres de services innovants de qualité (voix, données, vidéo) : *l'offre TV d'Orange Côte d'Ivoire.*
- Mettre en place des partenariats avec les fournisseurs de services OTT : *l'offre Zéro Facebook de MTN Côte d'Ivoire.*
- Adapter les modèles d'affaires au nouvel environnement numérique et anticiper son évolution.

A l'attention des opérateurs télécoms

- Evaluer l'impact des services OTT sur les revenus des opérateurs et sur le marché des télécommunications/TIC.
- Définir une « Neutralité acceptable et transitoire », sous la forme de mesures d'accompagnement, assorties d'obligations pour les opérateurs locaux de télécommunications.
- Mener des réflexions au niveau sous-régional et régional (Régulateurs, CEDEAO, UAT) afin d'adresser efficacement la problématique de la régulation des services OTT au bénéfice de toutes les parties (Etat, opérateurs, consommateurs).

A l'attention du Gouvernement / Régulateur



L'accès à Internet étant devenu une commodité essentielle comme l'eau, l'électricité ou le gaz, le but principal d'une régulation des services OTT serait :

de limiter leurs impacts sur les revenus voix/SMS des opérateurs de Télécommunications (voir de l'Etat) afin de favoriser l'investissement (déploiement du réseau)

de garantir aux usagers des offres de services et de contenus innovants de qualité et diversifiées

d'assurer la protection des données à caractère personnel des consommateurs

Merci de
votre aimable
attention !

M. BILE DIEMELEOU

Directeur Général – ARTCI

Côte d'Ivoire